

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **DIVAPRO SA**, Champs 7, 1040 Echallens
2.

Déclaration de faillite: 12.08.2010
3.

Suspension de faillite: 01.09.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.09.2010
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des faillites de l'arrondissement de
la Broye et du Nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

00536237